

MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS
Séance du 11 juillet 2019 18H30

L'An deux mil dix-neuf **le 11 juillet à 18H30** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, SEGUIN Laurence Mrs SELLIER François, GUERBIGNOT Benoit, BOURET Nicolas, LEGRAND Gary, BLOND Wilfried,

ABSENTS : COPPE Emmanuelle LESEUTE Emilie CATEIGNE Edith NGWANGO Georges , HERMAND Frédéric, WYKURZ Marc Antoine

Secrétaire de séance : Mme WILLEKENS Laurence

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la précédente réunion,
- Délibération Modification de la composition du conseil communautaire CCOP
- Subventions accordées et travaux à réaliser
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la précédente réunion ? Non.
Le PV de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Délibération nouvelle répartition des sièges de la CCOP

Monsieur Le maire expose à mesdames, Messieurs les conseillers municipaux , que le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Oise Picarde a décidé, dans sa séance du lundi 3 juin 2019, de valider la proposition du président d'opter pour une nouvelle répartition des sièges de la CCOP, selon le droit commun et en vertu du tableau annexé à la présente, à compter du mois de mars 2020.

Ainsi le nombre de sièges pour assurer la représentation des communes au sein du conseil communautaire passerait de 66 à 70 pour les élections de mars 2020.

Cependant, pour être confirmée, cette délibération du conseil communautaire doit être approuvée à la majorité qualifiée des communes, c'est-à-dire par 2/3 des communes représentant au moins 50% de la population ou par 50% des communes représentant au moins 2/3 de la population.

Il vous est demandé de vous prononcer sur ce projet de nouvelle composition du conseil communautaire, composition qui sera appliquée à partir du mois de mars 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- De refuser la nouvelle composition du conseil communautaire décidée par la communauté de communes de l'Oise Picarde le 3 juin 2019, en foi de quoi le conseil communautaire conservera sa composition actuelle de 66 sièges, selon la répartition jointe à la présente délibération.

Délibération Syndicat d'énergie de l'Oise – Rapport d'activités 2018

Monsieur le maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2018.

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce « rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- Prend acte du rapport d'activités 2018 du Syndicat d' Energie de l'Oise

- Indique qu'il est indispensable de préserver dans la future réforme territoriale les syndicats de grande taille faisant converger l'efficacité technique, économique, et environnementale avec la solidarité sociale et territoriale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valide le rapport d'activités 2018 du SE60 et indique qu'il est indispensable de préserver les syndicats de grande taille

Subventions accordées et travaux à réaliser

Travaux rénovation énergétique de la salle des fêtes

Les subventions demandés pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes ont été accordées à hauteur de 16 619.00 € par le SE et 29 618.00 € par la DETR

Le devis de réfection du plafond à hauteur de 11 934.00 € est validé reste à revoir les devis chauffage, éclairage et ventilation

Achat abri de bus

Devis pour 1 abri bus : 4 400.00 €

Devis pour 2 abris bus : 7 785.00 €

Il faut définir les emplacements définitifs de ces 2 abri bus, vers l'arrêt au HLM de la Haie Villet et au Moulin

Travaux Voiries

Un devis a été demandé à l'entreprise Colas pour divers travaux de voiries

Ce devis va être validé pour les travaux du fossé en bas de la grande rue à Hédencourt, ces travaux consistent en un curage, la pose de buse et d'un avaloir et d'un puisard.

Egalement pour les travaux ruelle Caron pour recréer un fossé

Ainsi que des purges sur le chemin reliant Carré à la D916, ces travaux pourront s'associer à certains travaux envisagés par l'Association foncière

Travaux Trottoirs

La subvention demandée au Conseil Départemental a été accordé à hauteur de 14 610.00€ pour un devis de 29 819.50 €

Travaux LED

L'installation de l'éclairage LED est en cours

Travaux église

La réfection des vitraux et de la restauration des pierres vient de se terminer

Le cout total des travaux s'élèvent à 64 601.78 € TTC soit 53 834.82 € HT subventionné à hauteur de 42 677.00 €

Questions diverses

Mme Delannoy demande que soit débouchée la bouche qui passe sous la route à l'entrée de Farivillers pour éviter que l'eau stagne sur la route lors de fortes pluies

Mr Commelin informe qu'il va faire passer une entreprise pour déboucher.

Mme Delannoy propose que les employés communaux installent les cabanes à insectes dans chaque hameau et que l'on propose à la population de terminer le remplissage de ces cabanes avant de les fermer par un grillage.

Mme Delannoy informe qu'elle a réservé le traiteur pour le repas des personnes âgées le 30 novembre 2019, et qu'elle se renseigne pour le spectacle.

Mr Blond demande à quoi en est le projet éolien ?

Mr Commelin dit que le dossier suit son cours

Mr Guerbignot fait remarquer que le chemin reliant le bas d'Hedencourt à Noirveaux à été fauché mais pas jusqu'au bout

Mr Commelin dit qu'il va demander à Timothée de le faire.

Mr Guerbignot demande si il y a un filet pour jouer à certain sport sur le city stade ?

Mr Commelin répond que le filet est disponible en mairie.

Mr Guerbignot pose une question de la part de Mr Hermand : les abords de la borne incendie à l mare n'ont pas été terminés depuis les travaux de trottoirs ? Quand vont-ils être terminés ? Il y a des hautes herbes qui ont poussées.

Mr Commelin informe que l'entreprise doit engazonner, car pas possible de mettre de l'enrobé, mais que cela va être fait dès qu'il y aura un peu de pluie, tout comme le fossé du tour de ville.

Mr Guerbignot pose une question de la part de Mr Hermand : le parking en haut de Bois l'abbé n'a pas été débarrassé des gravas installé lors des travaux

Mr Commelin informe qu'il va demander à l'entreprise de faire le nécessaire.

Mr Guerbignot demande pourquoi la parcelle en face de la carrière est tondu par les employés communaux ?

Mr Commelin répond qu'une convention est passé avec le propriétaire et que cet entretien lui est facturé à l'année.

Mr Bouret dit qu'il prend note de l'installation des potelets aux abords de l'école et qu'il attend la suite des travaux de sécurisation.

Mr Bouret dit que les riverains de Bois l'Abbé sont ennuyés par le bruit des grenouilles dans la mare.

La séance est levée à 20 h 30